



## CSE EXTRAORDINAIRE: INFO MODIFICATION NOTE DE CONGÉ CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

ENTREPRISE FERMÉE SEMAI NE 32 ET 33 POUR TOUS.

- La direction qui a pris 5 jours congés légaux aux salariés en confinement, souhaite aussi imposer aux salariés de la Fabrication la prise de congé semaine 31 ou 34.
- Les salariés n'ayant pas eu 5 jours de congés légaux pris par la direction, à eux la direction veut imposer de prendre ces 5 jours soit en semaine 31 ou 34. (sauf pour ceux de Cabines : semaine 31)
- Les salariés H34, S34, ANEMOS et Hall K. La direction souhaite faire prendre les congés légaux par rotation de juin à fin septembre « suivant l'organisation définie par la hiérarchie » !

### VOICI LA DECLARATION CGT AU CSE EXTRAORDINAIRE DE CE MATIN :

*Depuis des mois, des années, les salariés des chantiers ont vécu un rythme très soutenu de production.*

*Tout cela a été brutalement interrompu par le confinement du Covid 19. Cette interruption dans ce contexte stressant et anxiogène, s'est traduite en chômage partiel pour les uns, ou travail à domicile pour les autres.*

*En aucun cas, ce confinement ne peut être assimilé à du repos et encore moins à des vacances.*

*Quelque soit leur statut, ou leur secteur, tous les salariés ont besoin de vacances cet été pour souffler et profiter sereinement de ses loisirs, de sa famille.*

*C'est pourquoi la CGT donne un avis défavorable à la note de congés qui contraint encore plus les salariés sur leur possibilité de disposer de leurs congés.....*